



Est ce que se serais mon ex femme ou ma copagne actuel qui benifi

Par **brice95340**, le **12/06/2010** à **11:47**

Bonjour, rnje suis divorcé j ai 4 enfants , mon ex femme a refait ça vie et compte ce mariée.rnmoi je suis en train de voir pour refaire la mienne.rnje voudrais savoir si jamais il m arrivait quelque chose si serais mon ex femme ou ma compagne actuel qui aurais mes droit, et si jamais c est mon ex femme quelle solution existe pour que ça revienne a ma compagne actuel

Par **amajuris**, le **12/06/2010** à **13:16**

bonjour, rnsi vous décédez ce sont vos enfants qui sont vos héritiers réservataires.rnvotre ex-femme ne participe pas à votre succession comme votre concubine selon l'adage les concubins ignorent la loi, la loi les ignore.rnpar contre votre ex-femme pourra prétendre à une partie de la pension de reversion selon la durée du mariage.rnla solution est le mariage (avec contrat de mariage sous le régime de la communauté universelle) mais vos enfants du premier lit pourront demander à votre décès leurs parts (action en retranchement).rncordialement

Par **brice95340**, le **12/06/2010** à **20:28**

merci pour votre reponse